

A PROPOS DU C. E. P. E.

Les examens à Genève

R DOTRENS

Les écoles primaires genevoises ne connaissent pas le régime des examens. Une ou deux fois l'an, le corps inspectoral organise ce que nous appelons des "épreuves générales" d'après la technique que j'avais mise au point en 1949 lorsque, à titre d'information objective, nous avons amorcé un travail d'orientation scolaire demeuré, hélas, sans lendemain.

Voici, brièvement exposé ce dont il s'agit :

1. Un ou deux inspecteurs mettent sur pied le travail qui sera demandé aux élèves dans la branche choisie, compte tenu de la portion du plan d'études qui aura été parcourue au moment prévu pour l'épreuve en question.

2. Parfois, le projet est "essayé" dans trois ou quatre classes, la discrétion des maîtres étant assurée. Cas échéant, vu les résultats obtenus, certaines questions sont amendées ou présentées autrement car on a pu constater que la formulation ou le vocabulaire étaient incompris ou donnaient lieu à confusion, voire, qu'une notion demandée ne figurait pas au programme.

3. Au jour choisi, toutes les classes du degré intéressé font cette épreuve selon des indications précises données sous pli fermé aux instituteurs, plis qui doivent être ouverts à la vue des élèves.

Actuellement, on procède à un échange de maîtres de classe à classe pour renforcer la sécurité du contrôle. Personnellement je ne l'ai jamais fait, voyant à ce système plus d'inconvénient que d'avantages et le considérant comme blessant à l'endroit du corps enseignant.

4. Les surveillants corrigent d'après un barème d'estimation mis au point par les inspecteurs sur le vu d'une centaine de travaux d'élèves.

Ces corrections sont revues par les titulaires de classes lorsqu'il y a eu échange.

On arrive ainsi, pour chaque enfant, à un total X de points.

5. La conversion de ces points en note scolaire selon notre échelle de 6 à 1 se fait en tenant compte des résultats obtenus par la totalité des élèves et ordonnés des meilleurs aux plus mauvais.

A Genève, cela représente environ 2000 travaux. Le barème de notation est donc établi APRES la correction de tous les travaux.

ce qui permet de tenir compte de la difficulté ou de la facilité des questions posées.

On ne comprend pas en effet, et on ne saurait admettre qu'a priori, un nombre X de fautes dans une dictée entraîne l'attribution de la note zéro alors qu'on ne possède aucun renseignement valable sur la difficulté réelle du texte.

Un tel système élimine donc le facteur personnel du maître et le facteur "jury". C'est sur l'ensemble de ses camarades que chaque enfant est jugé et qu'il prend la place qui est véritablement la sienne.

Pour donner aux élèves et à leurs parents un renseignement plus parlant encore, il est facile, au lieu d'attribuer une note, de donner un "rang sur 100" en traitant statistiquement les résultats obtenus.

Quant à l'appréciation de la lecture, je me suis toujours bien trouvé, comme inspecteur de la mise au point d'une technique qu'il est aisé à chacun de préciser pour son propre compte.

a) Tous les enfants lisent le même texte, les précautions étant prises pour que les camarades ne puissent entendre le lecteur ou connaître le texte.

b) Tous les enfants lisent pendant le même temps, une, deux ou trois minutes.

c) Pendant la lecture, l'examineur note avec discrétion les fautes ou erreurs de lecture qu'elles soient.

d) La lecture achevée, l'examineur dispose de deux valeurs : le total des mots lus, le total des fautes commises ; le quotient obtenu en divisant le premier par le second donne ce qu'on peut considérer comme un "indice de qualité de la lecture" qu'il est facile de transformer en note d'après un barème adéquat. A ce moment, on peut tenir compte encore soit de la qualité particulière d'une lecture expressive, soit du défaut d'une lecture

exagérément lente...
 Mais, là encore sont éliminés bien des facteurs perturbants : textes de difficultés différentes, temps de lecture inégaux, appré-

ciation personnelle, fatigue, inattention etc... avec cet autre avantage pour l'examineur de pouvoir justifier la note qu'il attribue et qui résulte de valeurs mesurables et mesurées et non plus d'une appréciation toute subjective.

Voici le tableau de ces quotients aux différents âges :

	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans
TRES BIEN	20	30	40	50	60	70
BIEN	10	20	30	30	35	40
ASSEZ BIEN	8	10	10	20	25	30
PASSABLE	4	5	5	10	15	20
INSUFFISANT	3	4	4	8	10	15
MAL				6	8	10

R. DOTRENS

*

A P P E L

Le Bureau d'Etudes-Techniques-Audio-Visuelles communique cet appel urgent à divers détenteurs de magnétophones inscrits dans ses fichiers mais qui n'ont pas donné de renseignements suffisants pour permettre de les toucher, ou de leur faire des propositions de correspondance sonore.

Les camarades dont les noms suivent sont donc instamment priés de remplir le questionnaire échange sonore paru dans l'Éducateur de Juin 59 ou de préciser tout au moins leur adresse, la marque et les caractéristiques de l'appareil qu'ils détiennent, ainsi que le niveau de la classe qu'ils dirigent.

Le BULLETIN d'OCTOBRE 1959 de notre équipe a été envoyé au plus grand nombre d'adhérents possible. Ceux qui ne l'auraient pas reçu sont invités à en faire la demande à DUFOUR aux MARAIS par BEAUVAIS, qui se fera un plaisir de leur adresser gratis. Il contient le catalogue de nos bandes sonores circulantes.

Cet appel concerne :

ALGLAVE (Tarn) ALLARY (Moselle) Ecole d'Arcy sur Aube (Aube) AUGER (Yonne) BON (Aube)
 IMP Mimizan (Landes) BRUGES (P d C) CACHERAT (Nord) CHAPUIS (?) CLEMENT (Marne) DAOUST
 (Aube) DELOCHE (A.M) DUFRESNE (Somme) FACK (Moselle) FERRU (Deux Sèvres) FLAMENT (P d C)
 FRANCOIS (Allier) GALLERNE (S & O) GALMANT (Somme) GARNIER (S & O) GIAUFFREST (Seine)
 AMIDA (Tunisie) LECAS (Seine) RIGOBERT (S & O) RIMAZ (Ain) RIVEZ (Ain) TESSON (2 Sèvres)
 THOMAS (C d N) VELTZ (Moselle) VERDAGUER (Calvados) VIRARD (Jura) BOU AMARA (Tunisie)

Nous rappelons que notre service d'échanges sonores a réussi depuis la rentrée 1959 quarante huit MISES EN RAPPORT, ce qui représente 96 classes pratiquant la correspondance sonore d'école à école.

R. D.